

Formation et certification COMPLEMENTAIRE en « mesures d'HYGIÈNE »



1. Situation actuelle

Les assistants-es dentaires n'étant pas au bénéfice d'une certification en hygiène dentaire reconnue par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche *DEFR* et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation *SEFRI* (Coopération en matière de formation, Unité Reconnaissance des diplômes) doivent compléter leur cursus de formation en obtenant la certification du module « mesures d'HYGIÈNE ».

2. Objectifs de la formation et de la certification

Acquisition de la qualification technique et théorique pour l'Hygiène en cabinet dentaire. Ce certificat permet au candidat-e d'être en conformité avec l'application des prescriptions et des mesures d'hygiène attendues par un-e « Assistant-e Dentaire CFC ».

A l'issue de la formation et de la certification, le-la candidat-e est capable de :

- Veiller à la protection de sa propre santé et de celle des patients ainsi qu'à la protection de l'environnement.
- Préparer et remettre en état la salle de soins conformément aux prescriptions.
- Respecter les directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) lors du retraitement des dispositifs médicaux.

3. Contenu et objectifs détaillés de la formation et de la certification :

Cette formation THEORIQUE et PRATIQUE porte sur la totalité de la matière du domaine « c » des compétences opérationnelles c1, c2 et c3 (pages n°19 à n°23) du plan de formation conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale « Assistant-e Dentaire CFC » du 5 juillet 2019.

La liste des objectifs détaillés est disponible sur le site de la SSO :

Equipe du cabinet, plan de formation, pages n°19 à n°23 : <https://www.sso.ch/fr/%C3%89quipe-du-cabinet-dentaire>

Si le contenu du domaine de compétences « c » susmentionné devait subir des changements, c'est la dernière version du plan de formation approuvée par le SEFRI qui est en vigueur.

Contenu détaillé de la formation :

	Dates	Nbre leçons	Objectifs	Professeurs	Lieux
N° 1	Samedi 10.10.26	4 leçons (8h30-12h)	<u>Théorie</u> : modules C1, C2 et C3	Mme Monnet Cynthia Assistante technique en stérilisation Assistante en prophylaxie SSO Enseignante EPASC/AMAD	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion
		4 leçons (13h-16h30)	<u>Pratique</u> : modules C1, C2 et C3	Mme Monnet Cynthia Assistante technique en stérilisation Assistante en prophylaxie SSO Enseignante EPASC/AMAD	
N° 2	Samedi 21.11.26	4 leçons (8h30-12h)	<u>Théorie</u> : microbiologie et pathologie infectieuse (C1, n°4)	Mme Loretan Chantal Laborantine Enseignante EPASC/AMAD	Ecole AMAD Pl. de la Gare 2 à Sion
		4 leçons (13h-16h30)	<u>Théorie</u> : révisions et préparations aux examens	Mme Monnet Cynthia Assistante technique en stérilisation Assistante en prophylaxie SSO Enseignante EPASC/AMAD	
N° 3	Samedi 12.12.26		<u>EXAMENS</u> Théorie : 45 minutes (en principe le matin) → c/o Ecole AMAD, pl. de la Gare 2 à Sion Pratique : 30 minutes (ordre de passage de chaque candidat sur la journée en fonction du planning prédéfini) → c/o Cabinet dentaire Luyet SA, Bât. le Richelieu 5 ^e étage, Pl. du Midi 30 à Sion		

4. Supports de cours

Le support de cours officiel pour écoles professionnelles est utilisé : « **Application des prescriptions et des mesures d'hygiène, module C** », SSO & SVDA, dernière édition en vigueur, disponible sur le shop en ligne du site www.sso.ch.

Pour les personnes inscrites à la formation, le support est commandé par l'OrTra SSVs.

5. Admission à la formation et à la certification

1° Formation de base reconnue comme :

Assistant-e dentaire ayant obtenu son diplôme SSO sur une durée de 2 ans

ou

au bénéfice d'un diplôme étranger nécessitant une formation complémentaire pour l'obtention de l'équivalence ou de la reconnaissance.

Pour la reconnaissance/équivalence des diplômes, l'autorité fédérale est compétente : SEFRI [Reconnaissance de diplômes étrangers \(admin.ch\)](#). La documentation relative aux requêtes d'équivalence se trouve dans le dossier « Reconnaissance de diplômes étrangers », Tél. +41 58 465 75 71 ; info@sbfi.admin.ch.

2° Candidats inscrits à la formation :

- Les frais de cours doivent être payés au plus tard 10 jours avant le début des cours + remplir l'**annexe n°1**
- Les frais d'examens doivent être payés au plus tard 10 jours avant les examens

Candidats en **CANDIDATURE LIBRE** :

- Les frais d'examens doivent être payés au plus tard 10 jours avant les examens + remplir l'**annexe n°2**

6. Assurances

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur. Les autres participants-es doivent être couverts-es par une assurance personnelle.

7. Conditions d'ouverture du cours

La formation débute si au minimum 6 personnes sont inscrites aux cours de formation.
Une confirmation d'inscription est envoyée à chaque personne inscrite.

8. Finance d'inscription

Prix des cours (écolage)	CHF 480.-
Prix du support officiel SSO	CHF 55.-
Frais d'examens	CHF 400.- (tarif si au moins 6 expertises sont effectuées le même jour) CHF 600.- (tarif « individuel »)

L'écolage et les supports de cours doivent être réglés au plus tard 10 jours avant le début de la formation.
Les frais d'examens doivent être réglés au plus tard 10 jours avant la date de l'examen.

9. Annulation d'inscription par le participant

Toute **annulation d'inscription à la formation** doit être transmise par écrit à l'OrTra SSvs ; des frais d'annulation peuvent être appliqués :

- 200 francs si annulation de 21 à 10 jours avant le début de la formation
- 100% des frais de formation si
 - annulation à moins de 10 jours avant le début de la formation
 - absence ou non-participation

Toute **annulation d'inscription aux examens** doit être transmise par écrit à l'OrTra SSvs ; des frais d'annulation peuvent être appliqués :

- 200 francs si annulation de 21 à 10 jours avant la date de l'examen
- 400 ou 600 francs si annulation à moins de 10 jours avant la date de l'examen ou si absence ou non-participation

10. Déroulement de l'examen (75 minutes au total)

A. 45 minutes – Connaissances professionnelles (Théorie – Ecrit)

Lieu : Ecole Professionnelle AMAD, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Les questions théoriques portent sur les 3 thèmes suivants :

- **Protection personnelle et celle du patient**
- **Microbiologie**
- **Stérilisation et appareils**

A disposition : « série d'examens 2015 » (**cf. site internet OrTra SSvs**)

B. 30 minutes – Travail pratique prescrit (Pratique – Oral)

Lieu : en cabinet dentaire

Critères d'évaluation : (mesures d'hygiène + retraitement des dispositifs médicaux)

- **Tenue** (habits, cheveux, bijoux, ongles)
- **Protection personnelle** (désinfection mains, gants, masque, lunettes)
- **Respect des étapes/ordre des tâches**
- **Techniques d'entretien et de désinfection**
- **Techniques de stérilisation** (libération de la charge, stockage, test de vide, test de pénétration de vapeur, contrôle, emballage et qualité de l'exécution)
- **Elimination des déchets**

Exemple d'une mise en situation pratique :

« Une extraction a eu lieu dans une salle de soins. Veuillez préparer le poste de travail pour le traitement suivant. Ensuite, traitez les instruments chirurgicaux conformément au cycle de traitement des instruments. »

Attention à :

Gestion du temps alloué : une minuterie est à disposition

Déroulement pertinent : application des mesures d'hygiène actives et passives

Emploi correct des appareils et matériaux

11. Matériel nécessaire pour l'examen final pratique

Habits de travail (**au minimum** une blouse blanche médicale)

12. Experts pour l'examen final

2 experts cantonaux ayant la reconnaissance d'expert aux examens CFC pour la filière « Assistant-e Dentaire CFC ».

13. Critères de réussite et certificat délivré

L'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à 4,0 (cf. [annexe n°3](#)).

Le certificat de réussite du module est délivré par la Société Valaisanne des Médecins-Dentistes (SSO-Valais) et l'OrTra SSVs.

14. Répétition de l'examen

En cas de moyenne insuffisante, le-la candidat-e peut répéter les examens au plus tôt après 6 mois.

Après 2 échecs à l'examen du module « hygiène dentaire », le SEFRI ne délivre plus d'équivalence de ce module en lien avec la reconnaissance des diplômes étrangers.

15. Composition de la Commission de cours et processus Qualité

- SSO-Valais, Elodie Moix, praticienne, présidente SSO section Valais et cheffe experte cantonale
- OrTra SSVs : Mme Laurence Fournier, directrice
- Dresse Sarah Cuenin, praticienne, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD
- Dresse Christel Métrailler, praticienne, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD
- Mme Cynthia Monnet, assistante technique en stérilisation, assistante en prophylaxie SSO, experte cantonale et enseignante à l'École AMAD
- Mme Sandra Brunner, responsable de la filière « Assistant-e Dentaire CFC » à l'école professionnelle EPASC et coordinatrice de la formation complémentaire « Radiologie Dentaire » auprès de l'OrTra SSVs

Les participants-es évaluent la qualité de l'enseignement. La synthèse des évaluations est remise à la Commission de cours après chaque session.

16. Dispositions légales / recours

Les résultats de l'examen peuvent être contestés dans les 14 jours qui suivent la réception de ceux-ci par le-la candidat-e auprès de l'École Professionnelle AMAD à sandra.brunner@edu.vs.ch. Les recours doivent être adressés par écrit dans le délai susmentionné avec motivation détaillée de la requête. La décision de la Commission de cours suite à un recours est définitive.

17. Inscriptions pour les cours & renseignements-contacts :

OrTra Santé Social Valais (OrTra SSVs)
Av. du Général Guisan 1
3960 Sierre
① +41 27 455 42 53
www.ortrassvs.ch
dentaire@otrassvs.ch

Personne coordinatrice de la formation complémentaire « Hygiène Dentaire »

Mme Sandra Brunner
① +41 78 600 44 34
dentaire@otrassvs.ch

Coordonnées bancaires pour les **virements bancaires internationaux**

IBAN CH31 0076 5000 U088 3384 6
BIC/SWIFT BCVSCH2LXXX
Banque Cantonale du Valais, CH-1950 Sion
Paiement en CHF (francs suisses)
Frais bancaires en sus à votre charge

ANNEXE n° 1

INSCRIPTION

Formation + Examens

« mesures d'HYGIENE »

NOM :

Prénom :

Date de naissance complète :

Adresse complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Je confirme avoir pris connaissance des dates de la formation (**Samedi 10.10.2026 + Samedi 21.11.2026**), de la date des examens (**Samedi 12.12.2026**) et des tarifs :

CHF 480.- (écologie pour la formation)

CHF 55.- (prix du support SSO)

CHF 600.- (frais d'examen -> CHF 400.- si au minimum 6 expertises sont effectuées à la même date)

A réception de l'inscription (et si la formation est confirmée, minimum 6 personnes inscrites), une facture vous sera adressée.

Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du diplôme « dentaire » obtenu et/ou la décision du SEFRI.

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

ANNEXE n° 2

INSCRIPTION

Examens « mesures d'HYGIENE »

(en CANDIDATURE LIBRE = uniquement l'examen, sans suivre la formation)

Date des examens :

prochaine session programmée => **samedi 12 décembre 2026**

NOM :

Prénom :

Date de naissance complète :

Adresse complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des modalités des examens décrites dans le flyer d'informations, du contenu & du programme de formation et des critères d'évaluation des examens finaux (théoriques et pratiques).

Frais d'examens : CHF 600.- (CHF 400.- si au minimum 6 expertises sont effectuées à la même date)

Merci de joindre au bulletin d'inscription une copie du diplôme « dentaire » obtenu et/ou la décision du SEFRI.

Remarques :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

Procédures de qualification pratique & Connaissances professionnelles

ANNEXE n° 3**Formation complémentaire**
« mesures d'hygiène »**Application des prescriptions et**
des mesures d'hygièneNom : **Date :**

Prénom :

Signatures expert-e-s

<i>Points totaux</i> « examen pratique »	____ / 100	
<i>Points totaux</i> « Examen théorique écrit »	____ / 50	
POINTS TOTAUX	____ / 150	
Note finale	____ / 6	

L'examen final est réussi si la note finale obtenue est égale ou supérieure à **4,0**.
La note finale correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note.

Calcul de la note		
note	points	points
6	150	142.5
5.5	142	127.5
5	127	112.5
4.5	112	97.5
4	97	82.5
3.5	82	67.5
3	67	52.5
2.5	52	37.5
2	37	22.5
1.5	22	7.5
1	7	0